

exercé dans l'affaire du *Consensus* ; voulant ,
 dit-il , marcher sur les traces des anciens Suif-
 ses, de glorieuse memoire , lorsqu'ils affranchi-
 rent leur Patrie. Qu'il regardoit comme des
 chaînes d'or qui lui faisoient beaucoup d'hon-
 neur , les chaînes dont il étoit chargé ; que
 la vûe de la mort à laquelle il s'étoit devoüé,
 de bon cœur pour le bien de ses Compatriotes ,
 ne l'empêchoit pas de manger de bon appetit ,
 d'avoir aussi un sommeil fort tranquille , & des
 plus profonds , & d'être de bonne humeur , quoi-
 qu'il eut 60. ans passés , &c. Tant de gran-
 deur d'ame & de si beaux sentimens qu'il devoit
 réserver pour de meilleures & de plus heureuses
 occasions, n'ont pas amélioré son sort : & quoi-
 qu'il fut generalement estimé , on n'a pas laissé
 de continuer les procédures contre lui , comme
 rebelle & criminel d'Etat. Il a toujours parlé à
 ses Juges avec beaucoup de fermeté , quoiqu'a-
 vec respect ; mais il a reproché aux Baillifs que
 leurs vexations envers le peuple l'avoient porté
 à cette extrémité. Enfin après bien des débats
 dans le Conseil des deux cens à *Berne* , au sujet
 des peines qu'on lui infligeroit , l'affaire fut ren-
 voyée le 16. Avril aux trois Ordres des Etats du
 Pais de *Vaux* , pour en décider ; le 17. ils s'assem-
 blerent à *Lausanne* , & rendirent le même jour Sen-
 tence de mort contre le dit Major , portant qu'il
 auroit la main droite coupée , la tête tranchée
 & exposée sur un pieu , & son corps donné à ses
 parens pour être inhumé. Lors qu'on la lui
 signifia , il ne parut aucune alteration sur son
 visage , & dit , au contraire , qu'il attendoit la
 mort avec beaucoup d'impatience & de joye. Le
 18. Mr. de Vatenville & les Deputez que la Re-
 gence avoient envoyez à *Lausanne* pour instruire